

le recours a la force dans le droit international

Par bager, le 05/02/2008 à 13:40

l'actualité de principe de l'interdiction de recours a la force dans le droit international

Par candix, le 05/02/2008 à 14:09

[quote="bager":2ttwstb6]l'actualité de principe de l'interdiction de recours a la force dans le droit international[/quote:2ttwstb6]

oui et?

Par **jeeecy**, le **05/02/2008** à **15:32**

de mieux en mieux

On n'a même pas droit a un Bonjour un merci ou même une vraie question

Ça mériterait d'aller direct a la poubelle...

Par Thibault, le 05/02/2008 à 18:21

Soit c'est un nouveau, soit c'est un impoli...

Par bager, le 06/02/2008 à 18:05

bonjour et désolé pour le comportement de la dernière fois mais parce que je suis nouvelle je ne comprends pas le démarche de ce site. c'est vraiment hors ma capacité.

j'ai proposé ce sujet pour enrichir le débat et merci d'avance. Mage not found or type unknown

Par jeeecy, le 06/02/2008 à 21:39

[quote="bager":3pjdvwev]je ne comprends pas le démarche de ce site[/quote:3pjdvwev] c'est pourtant simple

;)

il y a une charte à respecter Image not found or type unknown

et donc si tu veux "enrichir le débat", il faudrait déjà que tu l'engages...

et pour engager un débat, on dit ce qu'on pense d'un sujet

et tiens, oh comme c'est bizarre, c'est exactement ce qui est précisé dans la charte...

;)

donc la démarche de ce site est au contraire tout a fait normale Image not found or type unknown

Par meroje, le 19/05/2008 à 09:01

c'est le principe de l'interdiction de la delabellatio.... suite à une force armée un pays où à lieu l'intervention se retrouve privé de son gouvernement local en fuite et donc se compose juste d'un territoire et d'une population..

C'est illicite au nom du respect de la souverainté des Etats qui sont égalitaire en Droit international!

A noter que la seule sanction face à une debellation par le CS fut lors de l'opération tempête du désert (Irak avait envahit le Koweït et le gyment se réfugia en Arabie saoudite)